

Le 11 mars, Grève des Infirmiers Anesthésistes en France

L'infirmier anesthésiste : Son rôle, ses compétences

L'Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat (IADE) est le **proche collaborateur du médecin anesthésiste dans la pratique de l'anesthésie** et l'organisation plus générale de cette activité. Chaque année, le binôme médecin/infirmier anesthésistes réalise à lui seul près de 10 millions d'actes anesthésiques dans les blocs opératoires. L'IADE exerce également ses fonctions au SAMU où il est considéré comme « **le collaborateur idéal du médecin dans la prise en charge des patients en état grave** et de leur transport intra ou extrahospitalier » (Recommandations de la Société Française d'Anesthésie et de Réanimation concernant le rôle de l'IADE). Il est donc à la fois un **professionnel indispensable à l'activité des blocs opératoires mais aussi un acteur expérimenté dans les soins d'urgence et de réanimation**. Peu représentés et connus du grand public, les IADE ne sont que 7000 en France.

Sécurité anesthésique : Une priorité qui vous concerne !

Avec le médecin anesthésiste, **l'infirmier anesthésiste est le garant de votre sécurité lors de tout type d'anesthésie**, à l'image d'un pilote qui assure avec son copilote, l'ensemble des étapes d'un vol en aviation civile. L'infirmier anesthésiste procède à la vérification du matériel et à la préparation des produits nécessaires à l'anesthésie. Il participe également avec le médecin à la réalisation d'une anesthésie générale ou loco-régionale. En permanence à vos côtés, il assure également d'une façon autonome la surveillance et la qualité de l'anesthésie, celles du réveil et la prise en charge de votre douleur pendant et après l'intervention.

L'infirmier anesthésiste ne se substitue pas au médecin anesthésiste mais l'assiste. Il fait appel à lui lors d'événements ou de complications qui imposent sa présence. Ainsi, l'infirmier anesthésiste se voit attribuer une responsabilité importante dans l'exercice d'une discipline rigoureuse, pour laquelle il a été spécifiquement formé pendant deux années, après concours soumis au numerus clausus.

Pourquoi cette grève ?

Parce que depuis la signature du protocole « Bachelot » le 10 février dernier, la formation des infirmiers anesthésistes telle qu'elle existe aujourd'hui va disparaître. Elle implique la suppression du concours d'entrée, des deux années de formation ainsi que du diplôme d'Etat. Dans le futur, les IADE seront remplacés par des infirmiers formés selon des modalités universitaires simplifiées et facilitées, tant sur la durée que sur le contenu des études. Se pose dès lors, une véritable question sur le niveau de sécurité anesthésique de demain, au profit d'une politique d'économie de santé certes nécessaire, mais réalisée au détriment de la qualité des soins.

Pour « enfoncer le clou », ce protocole prévoit une revalorisation salariale qui s'avère nettement inférieure à celles appliquées aux autres spécialités, alors que le parcours d'études d'un infirmier anesthésiste est de loin le plus long.

Vous l'aurez compris, aujourd'hui, les infirmiers anesthésistes se mobilisent pour la défense et la reconnaissance de leur profession mais aussi pour la sécurité anesthésique, c'est-à-dire votre sécurité !

En ce jour de grève, les interventions urgentes seront assurées par des infirmiers anesthésistes grévistes et assignés pour le service minimum.

Merci de votre lecture et de votre soutien !